

Copie

Vote du Consul général de France au Minis-  
tre Brésilien

Le Soussigné, Consul général de S. M. Très Chrétien-  
ne, ayant reçu de sa Cour l'ordre de faire au Gouverne-  
ment Brésilien la communication suivante, s'empresse  
de la transmettre à S. Ex.<sup>te</sup> M<sup>r</sup> Carneiro de Campos, Minis-  
tre et Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et des affaires  
Étrangères.

Au moment de faire entre les Armées en Espagne  
pour se rendre aux vœux des Espagnols fidèles, qu'opprime  
une faction révolutionnaire, et pour mettre un terme à  
une anarchie qui comprime les intérêts essentiels de  
la France; S. M. Très Chrétienne desire diminuer au-  
tant qu'il est en son pouvoir les calamités de la guerre  
pour éviter tout ce qui n'est point indispensable au  
succès d'une entreprise dans laquelle S. M. Très Chri-  
tienne aime à se considérer comme l'auxiliaire de la  
Nation Espagnole, elle a résolu de défendre à ses Sujets  
l'armement en course et de ne pas leur délivrer de Lettres  
de marque entre le Commerce Espagnol. La Marine Roy-  
ale a l'ordre de ne prendre que les bâtiments de guerre  
de l'Espagne: elle n'arrêtera les bâtiments marchands  
Espagnols ou Étrangers que dans le cas où ils tenteraient  
de s'introduire dans une place réellement bloquée par  
les forces navales du Roi et qu'ils voudraient ainsi à créer  
un blocus effectif. S. M. a été d'autant plus portée à  
donner ce premier exemple de modération que l'ar-  
mement en course, bien que conforme à l'usage des  
Nations, entraîne toujours de grands inconvénients pour  
les neutres qui souffrent souvent d'une guerre qui leur  
est étrangère: cependant elle pourrait être dans la suite  
forcée à mettre des restrictions à son système ou à dé-  
fendre par de justes représailles les intérêts de son



commence si les Puissances Maritimes n'étaient  
de leur côté, disposées à interdire dans leurs ports  
l'armement des Corsaires qui prendraient le Pa-  
villon Espagnol, et à refuser aux Corsaires Espagnols  
d'y ancrer et d'y rendre leurs prises.

S. M. l'Empereur a donc cru pouvoir les en-  
gager à adopter ces mesures; et le Sous-Secrétaire est chargé  
de faire au Gouvernement Brésilien la même pro-  
position: il a fait avec d'autant plus de confiance  
qu'il avait les sentiments pénétrés de S. M. l'Empereur  
Carnéiro de Campos, et il se doute pas qu'il  
se verra en courir aux dispositions faites pour ar-  
rêter de main dans S. M. l'Empereur espère à-  
briser la durée.

Le Sous-Secrétaire saisit avec empressement cette occa-  
sion pour renouveler à S. M. l'Empereur Carnéiro de Campos  
l'assurance de sa très haute considération

Rio de Janeiro le 24 juillet  
(Sipi) Malles

Pour copie conforme  
Le Consul J. de France  
Malles